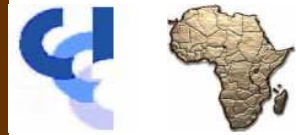


CPI - AFRIQUE

Bulletin d'information de la CCPI



NUMÉRO 8

FEVRIER 2008

Note de la Rédaction

Bienvenus au 8e numéro de CPI-Afrique !

Après une année riche en événements majeurs, la Cour pénale internationale (CPI) a commencé l'année 2008 avec, le 7 février, l'arrestation et le transfert de Mathieu Ngudjolo Chui, troisième suspect dans la situation en République démocratique du Congo (RDC). M. Ngudjolo est accusé de crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis lors de l'attaque du village de Bogoro (dans la région d'Ituri) en 2003. Il est actuellement détenu à La Haye, aux Pays-Bas, en compagnie de ses compatriotes Thomas Lubanga and Germain Katanga.

Ce même jour, le Procureur de la CPI, Luis Moreno Ocampo, s'est pour la première fois rendu à Bangui, en République centrafricaine (RCA) pour rencontrer les victimes et la population locale.

Entre temps, la non-exécution des mandats d'arrêt reste une question majeure dans les situations au Nord de l'Ouganda et au Darfour (Soudan).

De nouveaux développements au Nord de l'Ouganda pourraient mener à un accord de paix final entre le gouvernement ougandais et l'Armée

de résistance du Seigneur (LRA). Cet accord pourrait être considéré comme un moyen d'éviter le transfert de Joseph Kony et de ses hauts commandants à La Haye.

Au Darfour, il existe toujours un manque de coopération pour l'exécution des mandats d'arrêt contre Ahmad Harun et Ali Kushayb, ce qui a récemment motivé un grand nombre d'ONG à faire appel à leur arrestation et remise à la CPI.

On notera toutefois un développement positif pour la CPI : le Madagascar a dernièrement déposé son instrument de ratification du Statut de Rome, devenant ainsi le 106^e Etat partie à rejoindre le Traité de la CPI. C'est ce que vous trouverez en première page de notre 8^e numéro, suivi d'un article de la conseillère de campagne de la CCPI pour les pays lusophones sur le dernier Sommet Afrique-Union européenne qui s'est tenu en décembre dernier.

Dans ce numéro, vous trouverez également une présentation des récents développements relatifs aux quatre situations (RDC, RCA, Nord de l'Ouganda et Darfour), y compris des informations sur les affaires relatives à la RDC, l'opinion d'ONG sur le prochain procès Lubanga, un sondage sur le travail de sensibilisation

de la CPI en RDC; la visite du Procureur de la CPI en RCA; la réaction d'ONG à la possibilité de voir Kony poursuivi par les tribunaux ougandais; et la mobilisation des ONG pour une nouvelle campagne appelant à l'arrestation des suspects soudanais au Darfour.

De plus, ce numéro comprendra une interview de Wanda Hall, directrice de Radio Interactive pour la Justice, qui parle de son travail de sensibilisation en Ituri par le biais de la radio ; un rapport sur la sixième session de l'Assemblée des Etats parties qui s'est tenue pendant les deux premières semaines de décembre 2007 au siège des Nations unies à New York ; et une mise à jour sur les diverses activités et initiatives régionales en rapport avec la ratification, la mise en œuvre et la sensibilisation au Statut de Rome de la CPI.

Nous espérons que vous apprécierez ce 8e numéro et nous vous encourageons à envoyer vos questions et commentaires à:

queye@iccnw.org

Bien à vous,

Equipe éditoriale de CPI-Afrique

Pour plus d'informations sur la CCPI, rendez-vous sur : www.iccnw.org

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| Madagascar devient le 106e Etat à rejoindre la Cour / Sommet Afrique-UE | 2 |
| Nouvelles de la CPI en RDC | 3 |
| Nouvelles de la CPI en Ouganda, RCA et au Soudan | 4 |
| Entretien avec Wanda Hall | 5-6 |
| Rapport sur la 6e Assemblée des Etats parties | 7-8 |
| Nouvelles régionales | 9 |
| Ratification/Mise en oeuvre | 10 |
| Evénements/Offres d'emploi à la CPI | 11 |
| Contact | 12 |



La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) est un réseau mondial de plus de 2 500 organisations non-gouvernementales (ONG) oeuvrant pour le fonctionnement d'une Cour pénale internationale (CPI) juste, efficace et indépendante.

Equipe de Rédaction de CPI-Afrique

| | | | | | | | |
|---|---|---|--|--|---|--|---|
| Linda Gueye <i>Coordinatrice de CPI-Afrique</i> | Eleanor Thompson <i>Officier de liaison de la CCPI pour l'Afrique par intérim</i> | Francis Dako <i>Coordonateur régional de la CCPI pour l'Afrique francophone</i> | Benson Olugbuo <i>Coordonateur régional de la CCPI pour l'Afrique anglophone</i> | Chinedu Chinedu <i>Chinedu</i> | Fatima da Camara <i>Conseillère de campagne de la CCPI pour les pays lusophones</i> | Anaga Dalal <i>Directrice d'information et de communication de la CCPI</i> | Brigitte Suhr <i>Directrice des programmes régionaux de la CCPI</i> |
|---|---|---|--|--|---|--|---|

Le Madagascar devient le 106e Etat à rejoindre la CPI



Sur la photo: Zina Andrianarivelo-Razafy, Ambassadeur du Madagascar auprès des Nations unies et Annebeth Rosenboom, chef de la section des traités à l'ONU. Crédit: CCPI

Le 14 mars 2008, la République du Madagascar a officiellement rejoint la Cour pénale internationale (CPI) en déposant aux Nations unies son instrument de ratifi-

cation du Statut de Rome. Madagascar devient ainsi le 106e Etat partie et le 30e Etat africain à rejoindre la Cour. Cette ratification du Statut de Rome intervient presque dix ans après que le Madagascar ait initialement signé le traité le 18 juillet 1998, un jour après l'adoption historique du Statut de Rome. Ce processus a été retardé par un certain nombre d'obstacles constitutionnels et juridiques.

La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) s'est félicitée de la ratification du Statut de Rome par le gouvernement du Madagascar.

"La ratification du Statut par le Madagascar représente non seulement une avancée majeure en termes du soutien international croissant à la Cour, mais est également en conformité avec la priorité établie par l'Union africaine selon laquelle ses Etats membres doivent ratifier le Statut de Rome," a déclaré Francis Dako, coordinateur régional de la CCPI pour l'Afrique francophone.

Maria Raharinarivonirina, présidente de l'Action des Chrétiens contre la Torture (ACAT) au Madagascar, l'organisation qui coordonne les activités de la Coalition pour la CPI, a noté, "ACAT-Madagascar apprécie

les efforts entrepris par le gouvernement pour rejoindre le système de justice internationale. ACAT-Madagascar apprécie également le rôle vital joué par les organisations de la société civile et s'attend à ce que la ratification du Statut par le Madagascar encourage d'autres Etats de l'Océan indien et de l'Afrique australe à rejoindre le Statut de Rome s'ils ne l'ont pas encore fait."

Les organisations de la société civile de Madagascar ont joué un rôle essentiel dans la campagne pour la ratification du Statut de Rome et l'adoption du referendum constitutionnel permettant cette ratification.

La CCPI appelle désormais le Madagascar à procéder rapidement au processus de mise en œuvre du Statut de Rome dans sa législation nationale et à la ratification de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour. "La mise en œuvre du Statut de Rome permettra de renforcer les juridictions nationales malgaches afin qu'elles puissent exercer leur compétence sur les crimes internationaux prévus par le Statut de Rome," a déclaré Mme Raharinarivonirina.



Sommet Afrique-UE: Renforcer l'engagement pour la lutte contre l'impunité

Par Fátima da Camara



Les 8 et 9 décembre 2007, s'est tenu à Lisbonne au Portugal le Sommet entre l'Afrique et l'Union européenne au cours duquel une Stratégie commune et un Plan d'action ont été adoptés. Le Plan d'action fournit des orientations sur la mise en œuvre de la Stratégie commune régissant les relations entre l'Union européenne et l'Afrique pour la période 2008 à 2010 - date du prochain Sommet UE-Afrique. Selon la déclaration de Lisbonne, le partenariat entre l'Afrique et l'UE sera développé afin "d'obtenir des résultats significatifs" entre autre dans "la promotion de la bonne gestion des affaires publiques et des droits de l'homme." Selon ce même document, les résultats de la mise en œuvre de cette Stratégie commune et le Plan d'action devraient être présentés lors du Sommet de 2010.

Conformément au paragraphe 30 de la Stratégie commune: "[...] Les deux parties s'engagent également à lutter contre l'impunité sous toutes ses formes. Les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, en particulier les crimes

contre l'humanité, les crimes de guerre et le génocide, ne sauraient rester impunis et les poursuites à l'encontre de leurs auteurs doivent être assurées par des mesures prises tant au niveau national qu'international. À cet égard, les partenaires conviennent que la création et le fonctionnement efficace de la Cour pénale internationale constituent une évolution importante pour la paix et la justice internationale." Le paragraphe 98 de la Stratégie commune stipule que "L'Union africaine est apparue comme l'interlocuteur naturel de l'UE pour les questions continentales et comme son partenaire institutionnel le plus important." De plus, dans le paragraphe 106, les partenaires reconnaissent que la société civile peut « grandement contribuer le partenariat vers ses objectifs. »

Ceci représente l'occasion pour l'Union africaine (UA) et l'UE de travailler étroitement et en consultation avec la société civile à tous les niveaux pour s'assurer que le paragraphe 30 de la Stratégie commune soit appliqué efficacement dans un avenir proche – ce qui suppose la prompte ratification et la mise en œuvre efficace de deux traités internationaux essentiels : le Statut de Rome de la Cour pénale internationale

(CPI) et l'Accord sur les immunités et privilèges de la Cour (APIC). L'UA et l'UE devraient également travailler étroitement avec d'autres organisations intergouvernementales pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre des deux accords mentionnés ci-dessus afin de contribuer à la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux.

La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) encourage la création d'un mécanisme de suivi efficace qui faciliterait la collecte et la dissémination d'information relative à la Stratégie commune et au Plan d'action et ferait part des avancées réalisées dans l'accomplissement progressif des objectifs des partenaires avant le prochain sommet UE-Afrique.

Fátima da Camara est la conseillère de campagne de la CCPI pour les pays lusophones.

Pour plus d'informations, lire:

Le partenariat stratégique Afrique-UE : une stratégie commune Afrique-UE
http://www.eu2007.pt/NR/rdonlyres/92B3BC59-2F05-4DEA-AC3B-9B921F0A5641/0/071207jsapfr_FORMATA_DO.pdf

Nouvelles de la CPI en RDC

MATHIEU NGUDJOLO CHUI: TROISIEME DETENU DE LA CPI



M. Mathieu Ngudjolo Chui lors de sa première comparution devant la cour. © ICC-CPI

Mathieu Ngudjolo Chui, présumé ancien dirigeant du Front des nationalistes et intégrationnistes (FNI) et Colonel de l'armée nationale du Gouvernement de la RDC (FARDC), a été arrêté par les autorités congolaises et remis à la Cour pénale internationale à La Haye, où il est arrivé le 7 février. Mathieu Ngudjolo Chui doit répondre de trois chefs de crimes contre l'humanité et six chefs de crimes de guerre. Il est soupçonné d'avoir joué un rôle essentiel dans les crimes commis lors de l'attaque menée de concert par le FNI et la FRPI contre le village de Bogoro, le 24 février 2003 ou vers cette date. Mathieu Ngudjolo Chui est la troisième personne détenue par la CPI après Germain Katanga - commandant présumé de la FRPI - et Thomas Lubanga. Lors de sa première audience de comparution devant la Chambre préliminaire I de la CPI, qui s'est tenue le 11 février, la Défense de Mathieu Ngudjolo Chui a déclaré l'affaire irrecevable du fait que celui-ci a expliqué avoir déjà été jugé pour les mêmes crimes en 2003 en RDC et a demandé sa remise en liberté provisoire. Plus tard, la Chambre préliminaire I a décidé de joindre les affaires Katanga et Ngudjolo et a fixé la date de l'audience de confirmation des charges pour l'affaire con-

jointe au 21 mai 2008.

Réactions :

« C'est avec satisfaction que la CN-CPI a appris l'arrestation par les autorités congolaises de M. Mathieu Ngudjolo Chui, ancien dirigeant présumé du Front des nationalistes et intégrationnistes. Nous félicitons les autorités congolaises pour leur coopération avec la CPI et leur engagement à lutter contre l'impunité des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Toutefois, la CPI a annoncé avec cette arrestation la clôture des enquêtes de la Cour en Ituri. Il s'avère ainsi que les crimes odieux de plusieurs responsables resteront impunis et que des milliers des victimes n'obtiendront jamais justice. Il est donc important que les autorités congolaises exercent leur compétence primaire en vue de poursuivre le travail de la CPI en mettant en place la loi de mise en œuvre du Statut de Rome. »

- Christian Hemedi, coordinateur de la Coalition nationale de RDC pour la CPI (CN-CPI)

« La CPI a annoncé que l'arrestation de Mathieu Ngudjolo Chui marquait la fin des enquêtes de la CPI en Ituri. Lubanga a seulement été inculpé pour le recrutement et la participation d'enfants-soldats dans les hostilités alors que Ngudjolo et Katanga doivent eux répondre de nombreuses charges incluant le meurtre, l'esclavage sexuel, les traitements inhumains et dégradants, les attaques contre les populations civiles et le pillage. La communauté Lendu, d'où viennent les accusés Mathieu Ngudjolo et Germain Katanga, éprouve rancœur et colère »

- Eloi Uwodhi de la LIPADHO (Ligue pour la Paix et les Droits de l'Homme)

PROCES DE THOMAS LUBANGA

CPI-Afrique a interrogé des membres de la CCPI afin de savoir quels sont, selon eux, les enjeux du premier procès de la CPI, le procès Lubanga.

Voici les points forts de nos entretiens:

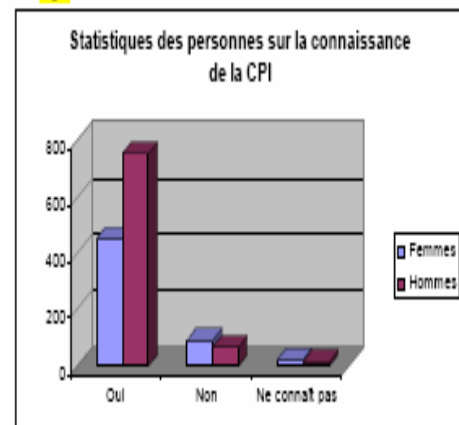
« Le procès Thomas Lubanga est un véritable test de crédibilité pour la CPI. Après avoir déçu les victimes en poursuivant Thomas Lubanga déjà fragilisé car n'occupant plus de fonction officielle en RDC, en retenant des charges limitées contre lui et en limitant le nombre de victimes participant à cette affaire, il ne reste plus qu'à la CPI de redorer son blason. Elle doit rendre le verdict Lubanga en toute célérité, impartialité et exemplarité et poursuivre immédiatement une personne ayant une qualité officielle en RDC ».

- Association des Victimes de la Guerre de l'Ituri (AVIGUITURI)

« Le procès Thomas Lubanga est le thermomètre de toutes les qualités que doit avoir une juridiction telle que la CPI: impartialité, objectivité, indépendance, sérieux et rigueur. La réussite de ce premier procès est le gage de la confiance de tous les acteurs (victimes, témoins, accusés, ONG, Etats...) de cette juridiction obtenue au prix de nombreux efforts ».

- Descartes Mponge Malasi, Point Focal de la Coalition CN-CPI pour la province du Sud Kivu

NOTE: Le procès Lubanga qui devait s'ouvrir le 31 mars a été reporté au 23 juin 2008.



Le tableau ci-contre montre que 32% (451 personnes) des personnes estimant avoir déjà entendu parler de la CPI sont des femmes, et 68% (754 personnes) sont des hommes. Source : CN-CPI

Sondage d'opinion: Evaluation des moyens de sensibilisation sur la CPI

La CN-CPI a conduit du 19 octobre au 18 novembre 2007 un sondage d'opinion sur le travail de la CPI en RDC. L'objectif était de faire une évaluation du travail de sensibilisation de la CPI en interrogeant la population congolaise sur son niveau de connaissance de la Cour et la récente affaire Katanga. Le sondage couvre Kinshasa, les villes du Katanga et de l'Ituri. Selon les résultats du sondage, 86% des personnes interrogées (1205 personnes) estiment avoir déjà entendu parler de la CPI.

Pour un rapport détaillé de ce sondage, rendez-vous sur le site de la CCPI : http://www.iccnw.org/documents/SONDAGE_CPI_2007_RESUME_FINAL.pdf

Nouvelles de la CPI en Ouganda, en RCA et au Soudan

UN ACCORD HISTORIQUE OUVRE LA VOIE A UN PROCES KONY EN OUGANDA

Le 19 février 2008, le gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ont signé un accord prévoyant en tant qu'alternatif à la Cour pénale internationale (CPI) l'établissement d'une section spéciale au sein de la Haute Cour ougandaise afin de poursuivre les personnes qui auraient commis des crimes graves lors du conflit du Nord de l'Ouganda.

Joseph Kony et ses hauts commandants qui sont accusés par la CPI pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité pourraient ainsi être poursuivis en Ouganda plutôt qu'à La Haye. Certaines ONG ont reconnu que ceci représente une avancée majeure alors que d'autres ont dénoncé un tel accord. Toutefois, la plupart d'entre eux ont exprimé leur inquiétude quant à la mise en œuvre efficace d'un tel accord.

Human Rights Watch a qualifié l'accord d' "avancée majeure vers la paix et la justice," ajoutant cependant que "le véritable test réside sur la façon dont cet accord sera appliqué."

Dans le même ordre d'idée, la Foundation for Human Rights Initiative, une ONG membre de la Fédération internationale pour les droits de l'homme (FIDH) basée en Ouganda, a expliqué que "l'accord visant à poursuivre les auteurs des crimes les plus graves est une grande avancée, pourvu que l'Ouganda puisse démontrer qu'il a la capacité de se charger de manière efficace et de manière résolue des auteurs de ces crimes atroces et de les emmener en justice [...]."

En revanche, Amnesty International a estimé qu' « à l'heure actuelle, nous ne disposons d'aucun élément permettant de penser que même un nouveau tribunal créé en Ouganda pour traiter ces dossiers serait en mesure et aurait la volonté de mener un procès équitable qui ne soit pas une parodie de justice. », et a appelé à la remise des suspects à la CPI.

De plus, le gouvernement ougandais et la LRA ont signé un accord de cessez-le-feu le 23 février 2008, étape ultime avant la conclusion d'un accord de paix qui serait prévu pour fin mars. Entre temps, Joseph Kony continue de demander à ce que les accusations portées contre lui et ses commandants soient abandonnées par la CPI avant de conclure un accord de paix final.

Le Bureau du Procureur de la CPI a réitéré ne pas être impliqué dans le processus de paix et que les mandats d'arrêt contre les hauts commandants de la LRA restaient en vigueur. "Seuls les juges de la CPI peuvent décider de les abandonner, s'ils estiment que les tribunaux locaux sont capables de juger les personnes incriminées," a insisté le Procureur de

LE PROCUREUR DE LA CPI VISITE BANGUI



Le Procureur de la CPI, Luis Moreno Ocampo, avec des citoyens bangouais lors d'une rencontre publique organisée par RIJ. Crédit : Wanda E. Hall.

Le 7 février, le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Luis Moreno-Ocampo, s'est rendu en République centrafricaine (RCA) où il a ouvert une enquête sur des allégations de crimes massifs. Le Procureur s'est rendu dans les zones les plus affectées par le conflit de 2002-2003 où il a rencontré des victimes, la population locale et des représentants de la société civile. Le Procureur a participé à un dialogue public largement retransmis par Radio Interactive pour la Justice. Il a répondu aux questions et a expliqué aux auditeurs de tout le pays l'importance de la CPI pour elles. Il a conclu en réitérant l'engagement de la CPI à mettre fin à l'impunité. Le Procureur a également rencontré des officiels gouvernementaux, y compris le Président de la République, le Ministre de la Justice et des officiels judiciaires. Enfin, il a tenu une conférence de presse avec des journalistes centrafricains et la Coalition centrafricaine pour la CPI avant de visiter le bureau extérieur de la CPI à Bangui, ouvert le 17 octobre 2007.

Réaction:

"Lorsque le Procureur a rencontré les victimes et la population locale, le Procureur a fait preuve de compassion et de compréhension et les a rassuré en insistant sur la détermination de la Cour à poursuivre les auteurs des crimes graves commis pendant les conflits. La population s'est réjouie de sa visite et les victimes ont exprimé leur souhait de voir la justice leur être rendue. Bien que la visite du Procureur soit une initiative encourageante, la Coalition centrafricaine espère que la CPI fera plus en termes de sensibilisation en RCA."

- *Coalition centrafricaine pour la CPI*

DES ONG INTERNATIONALES REJOignent UNE NOUVELLE CAMPAGNE APPELANT A L'ARRESTATION DES SUSPECTS SOUDANAIS DANS LE CONFLIT DU DARFOUR

"Wanted for War Crimes" (Recherchés pour crimes de guerre) est une nouvelle campagne, lancée par l'ONG britannique Aegis, qui appelle l'ONU à demander l'arrestation immédiate du Ministre des Affaires humanitaires soudanais, Ahmed Harun et du chef de milice, Ali Kushayb, tous deux accusés de crimes de guerre dans la région du Darfour au Soudan. Près de 45 organisations, dont les membres de la CCPI, Human Rights Watch et la Fédération internationale pour les droits de l'homme (FIDH), ont rejoint la campagne "Wanted for War Crimes" qui a produit des affiches d'avis de recherche et appelle à l'envoi de lettre de protestation par email aux Nations unies. La campagne encourage particulièrement à demander à ce que le Conseil de sécurité de l'ONU se rende à Khartoum en mai 2008 pour la remise des suspects par le gouvernement soudanais à la CPI et impose des sanctions ciblées (gels de capitaux) aux ministres du gouvernement soudanais protégeant les deux suspects. En réaction à cette initiative, l'Ambassadeur soudanais à l'ONU, Abdalmahmoud Abdalhaleem Mohamad, aurait déclaré que la campagne "ne signifie rien pour nous, parce que nous avons toujours établi que nous ne remettons jamais aucun citoyen soudanais pour qu'il soit poursuivi en dehors du Soudan et nous essayons de ne pas prêter attention à cet appel. "

Pour plus d'informations, rendez-vous sur: <http://www.wantedforwarcrimes.org/index.php/French/>

Entretien avec Wanda Hall

CPI-Afrique a eu l'occasion de rencontrer Wanda Hall, directrice de Radio Interactive pour la Justice (RIJ), qui s'était rendue en fin d'année 2007 à New York. Radio Interactive pour la Justice est un projet conçu pour encourager le dialogue entre, d'une part, les habitants des régions dans lesquelles la Cour pénale internationale (CPI) instruit les crimes les plus graves (génocides, crimes contre l'humanité, et crimes de guerre), et, d'autre part, les autorités nationales et internationales chargées de leur rendre justice. Le projet a commencé dans la région de l'Ituri en République démocratique du Congo (RDC) où la première enquête de la CPI a commencé en 2004. Avec quatre séries de programmes diffusées par les radios communautaires en français, swahili et lingala, CPI-Afrique a cherché à en savoir plus sur RIJ.

1. Pourriez-vous nous dire un peu plus sur vous et ce qui vous a motivé à créer Radio Interactive pour la justice (RIJ)?

J'ai utilisé la technologie de communication pour encourager l'éducation et le développement de la société civile depuis 1993, et j'ai commencé à me focaliser sur les questions de justice et de sensibilisation du public à l'état de droit en 2000 lorsque je travaillais sur un projet au Rwanda. Ce projet consistait à produire des vidéos sur la justice rendue au niveau local, national et international en réponse au génocide de 1994. Du travail que j'ai effectué avec les organisations internationales et les médias locaux dans la région des Grands Lacs en Afrique, je suis convaincue que les médias sont un outil efficace permettant de promouvoir le dialogue, la compréhension et la participation aux questions relatives à l'état de droit – le point clé est que les médias soient interactifs par nature afin

que la communauté cible de tout projet puisse avoir la chance d'exprimer ses préoccupations et priorités et dirige le projet sur les questions qui lui semblent les plus importantes. J'ai commencé mon projet actuel, *Radio Interactive pour la Justice*, en 2005 après que la CPI ait annoncé ouvrir une enquête en République démocratique du Congo. J'ai décidé d'établir mon projet à Bunia, la capitale du district d'Ituri.

2. Quel est l'impact de vos programmes radio sur la population iturienne? Pensez-vous qu'elle a une meilleure compréhension du travail de la CPI?

Je le pense. Je pense que les programmes de *Radio Interactive pour la Justice* expose les citoyens d'Ituri aux questions de justice de manière consistante et diverse – nous avons quatre séries de programme en cours, donc les auditeurs en apprennent sur la justice grâce à une variété de différents types de conversations, ou *genre* dans le langage de la communication, et puisque le programme est interactif, il reflète directe-



Réunion de l'Équipe de RIJ à Bunia (RDC) en octobre 2007. Crédit : Wanda E. Hall

ment les principales préoccupations de la population en termes de justice. Nous informons les auditeurs sur ce qu'ils cherchent à savoir.

3. Savez-vous si votre programme sur les anciens enfants soldats a encouragé plus d'enfants soldats à quitter les milices?

Pour être franche, je ne le sais pas mais je l'espère bien. La série de programme intitulée *Enfant: Hier dans la Brousse, Aujourd'hui dans la Communauté*, a été créée pour encourager les communautés à comprendre que tous les enfants qui ont été des combattants, et ce, quelque

soit le groupe armé avec qui ils ont combattu ou quelque soit le groupe ethnique auquel ils appartiennent, ont tous souffert de façon très similaire. Chaque programme raconte l'histoire d'un enfant, un enfant qui a non seulement combattu, souffert et est rentré chez lui, mais dont l'histoire offre espoir et inspiration parce que chacun de ces enfants a pu avoir un avenir après une vie au combat; ils étudient,

travaillent ou se retrouvent réunis avec leurs familles. Ces enfants racontent une histoire donnant espoir à chacun des membres des communautés qui peuvent être inspirés et ils encouragent la réconciliation dans la communauté pour cette même raison. Leurs histoires résonnent au sein de tous les membres des communautés.

4. Avez-vous un système de suivi qui vous permettrait de savoir si les personnes qui ont posé des questions ont compris les réponses qui leur a été données?

Nous avons établi trois mécanismes permettant d'évaluer comment les auditeurs réagissent à notre programme. Nous avons conduit un sondage écrit en octobre 2006 après que le projet ait été en marche pendant un an et demi. Pendant cette période, nous avons interrogé les auditeurs de Bunia et des quartiers autour de Bunia sur leur opinion générale du programme de RIJ. Nous leur avons demandé ce qu'ils pensaient des réponses des autorités sur les questions de justice qu'ils ont entendu dans notre programme et leurs suggestions pour pouvoir améliorer le projet. Les résul-

tats de ce questionnaire sont disponibles sur notre site www.irfj.org. Nous avons également créé quatre groupes d'écoute à Bunia, où les gens se regroupent dans leurs quartiers pour écouter ensemble le programme de RIJ et discuter des questions à la fin de l'écoute. Nous avons essentiellement quatre groupes de discussion à Bunia, que nous rencontrons pour enregistrer de nouvelles questions pour notre prochain programme et que nous pouvons utiliser pour avoir l'opinion des auditeurs sur le projet. Enfin, nous retournons dans chaque village où nous enregistrons des questions au moins une fois l'année pour que nous puissions revisiter cette communauté et enregistrer de nouvelles questions et répondre à leurs idées concernant le projet. Nous annonçons également à la fin de chaque diffusion comment les auditeurs peuvent nous contacter et soumettre leurs questions et commentaires, soit par téléphone, message SMS, email ou en personne à Bunia.

5. Avez-vous eu la réaction de la population iturienne face à l'arrestation de Germain Katanga?

Nous avons préparé un programme spécial dans nos séries de RIJ; c'est le 32e programme de ces séries. Nous avons enregistré des questions au cours des 10 jours suivants l'arrestation et le transfert de Germain Katanga. Ces questions ont été enregistrées à Aweba, la ville d'origine de Katanga, ainsi qu'à Songolo, ville bastion de Katanga, et Bunia. Nous avons ensuite enregistré les réponses du Procureur de la CPI, Luis Moreno Ocampo, et le Procureur adjoint, Fatou Bensouda. Ce programme a été diffusé dans toute l'Ituri en français, swahili et lingala pendant tout le mois de novembre.

6. La CPI examine la possibilité de tenir des audiences in situ en RDC pour le procès Lubanga qui a été fixé au 31 mars 2008*. Beaucoup ont salué cette idée mais ont toutefois exprimé leur inquiétude en termes de sécurité dans l'Est de la RDC. Parta-

gez-vous de telles préoccupations?

Personnellement, je pense que le plus important, pour ce qui est du procès, est qu'il soit conduit par la CPI avec le plus grand professionnalisme et que la CPI dispose d'une stratégie globale permettant d'impliquer la population de la RDC dans le processus. Je ne suis toutefois pas sûre que tenir une partie du procès en RDC, même de manière symbolique, soit une initiative réaliste. Je pense que les ressources devraient être dépensées pour s'assurer qu'il y ait des mécanismes interactifs permettant de faire participer au mieux la population de RDC au processus. La Cour pourrait louer des salles dans tout le pays qui projetterait le déroulement



Wanda Hall et un membre de son équipe lors de l'enregistrement du 32e programme. Crédit : Wanda E. Hall

des procédures, particulièrement dans les petites communautés qui n'ont pas accès à la télévision. Elle pourrait également produire des versions éditées du procès à diffuser à la télévision, produire des versions audio éditées du procès et les distribuer aux radios publiques pour retransmission, inviter les journalistes de RDC à couvrir en direct le procès. La Cour pourrait également tenir des séances publiques au cours desquelles les citoyens peuvent poser des questions par vidéoconférence ou par email aux officiels de la CPI à La Haye, ou organiser des séminaires sur la question des juridictions nationales pour examiner comment le procès à La

Haye pourrait influencer les procès au niveau national. Je pense que plutôt que de tenir une ou deux audiences restreintes à Kinshasa, tous ces mécanismes seraient plus efficaces et permettraient d'atteindre de façon plus abordable l'objectif de sensibilisation, d'appréciation et de participation.

7. Travaillez-vous en collaboration avec les ONG locales et si oui, dans quelle mesure contribuent-ils à votre travail?

Les principales vedettes de notre programme sont les habitants, et non les ONG. La plupart de ceux qui s'expriment dans notre programme sont des habitants. Mais bien sûr, nous nous adressons aux ONG locales si nous avons des questions en rapport avec leur expertise. Nous avons, par exemple, interviewé les directeurs et directeurs adjoints d'organisations des droits de l'homme locales pour notre programme; nous avons également interviewé des Congolais qui travaillent pour les ONG internationales basées en RDC, telles qu'Avocats sans Frontières et Réseau Citoyen.

8. Pensez-vous étendre votre programme aux autres pays en conflit en Afrique?

Cette année, RIJ lance un projet-pilote en République centrafricaine. Nous produisons un programme-pilote qui sera diffusé à Bangui et par le biais des radios communautaires des provinces. Ce programme sera disponible sur notre site www.irfj.org, en début d'année 2008.

Wanda Hall est directrice de Radio Interactive pour la Justice.

Pour plus d'informations, contactez Wanda Hall: wandaelizabeth-hall@gmail.com ou rendez-vous sur: <http://www.irfj.org/index.html>

La CPI aurait décidé de ne pas tenir des audiences in situ et a formellement annoncé reporter le procès Lubanga au 23 juin 2008

Les opinions exprimées dans ces articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la CCPI, de ses membres ou de ses bailleurs.

Rapport sur la 6e Assemblée des Etats parties

La sixième rencontre de l'Assemblée des Etats parties (AEP) au Statut de Rome, le corps législatif de la Cour pénale internationale, s'est tenue au siège des Nations unies à New York du 30 novembre au 14 décembre 2007. Plus de 250 représentants de la société civile ont participé en tant qu'observateurs, dont plus d'une centaine d'ONG. La sixième AEP reprendra à New York du 2 au 6 juin 2008. La septième AEP se tiendra à La Haye du 14 au 22 novembre 2008. **Pour lire un rapport complet sur la sixième Assemblée des Etats parties, lire le Bulletin de la CCPI: http://www.iccnw.org/documents/Bulletin_no2_novdec_final.pdf**

Les membres de la CCPI réagissent au rapport du Procureur de la CPI sur les situations. Lors de la présentation de son rapport devant l'Assemblée des Etats parties le 30 novembre 2007, le Procureur de la CPI, Luis Moreno Ocampo, a fourni une mise à jour sur les situations et affaires actuelles. CPI-Afrique a demandé aux ONG membres de la CCPI de réagir à ses déclarations.

République démocratique du Congo (RDC)

Le Procureur de la CPI a rappelé aux Etats parties que le procès de Thomas Lubanga Dyilo, fondateur et dirigeant de l'Union des patriotes congolais (UPC), était en cours de préparation et devait s'ouvrir le 31 mars 2008. Il a également indiqué que la CPI a ouvert une deuxième affaire contre Germain Katanga, dirigeant présumé de la Force de résistance patriotique en Ituri (FRPI), qui a été arrêté et transféré à la Cour le 17 octobre 2007. Le Procureur a conclu en annonçant la prochaine ouverture d'une troisième affaire en 2008, et soulignant que son enquête se porterait sur les allégations de crimes commis aux Kivus par les soldats de l'armée régulière, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), et les forces de Laurent Nkunda ou sur le cas de responsables de haut rang qui ont financé ou des milices en RDC.

Coalition nationale de RDC pour la CPI (CN-CPI): "La décision de la CPI d'ouvrir une enquête sur les crimes commis aux Kivus répond à la demande de nombreuses ONG congolaises. C'est une bonne nouvelle, particulièrement lorsque l'on sait que le viol est largement répandu dans l'est de la RDC."

République centrafricaine (RCA)

Le Procureur de la CPI a expliqué que son équipe d'enquête a déjà commencé ses activités, ajoutant qu'il se rendrait personnellement en RCA en janvier 2008. Son Bureau reste également attentif aux violences commises plus récemment dans le nord du pays.

Coalition centrafricaine pour la CPI: "Nous saluons l'annonce de la visite du Procureur en République centrafricaine. Sa visite lui permettra de constater la situation alarmante qui règne ici."

Côte d'Ivoire

Selon Luis Moreno Ocampo, la situation en Côte d'Ivoire reste en cours d'analyse. Cependant une mission planifiée pour un examen préliminaire n'a pas encore été possible.

Coalition ivoirienne pour la CPI (CI-CPI): "Nous sommes déçus d'apprendre qu'il n'y a aucun signe d'avancée concernant la mission de la CPI en Côte d'Ivoire. Nous souhaiterions savoir ce qui bloque vraiment le processus. La population a de grandes attentes de voir la CPI rendre justice."

Darfour (Soudan)

Le Procureur de la CPI a indiqué que les mandats d'arrêt émis par Ahmad Harun, ancien ministre de l'Intérieur et Ali Kushayb, un chef rebelle Janjaweed, n'ont toujours pas été exécutés, du fait que le gouvernement soudanais n'a pas la volonté de coopérer. Malgré les efforts entrepris par le Procureur pour exhorter la communauté internationale à demander au Soudan de se soustraire à son obligation légale de procéder aux arrestations, cette question n'a pas figuré à l'ordre du jour des réunions internationales concernées. Le Procureur de la CPI a annoncé l'ouverture d'une deuxième et troisième enquête au Darfour en 2008, avec pour objectif d'identifier les personnes qui portent la responsabilité la plus lourde pour les crimes commis actuellement contre les déplacés, les soldats de maintien de la paix et le personnel humanitaire.

International Refugee Rights Initiative et INSAF Center for Justice and Peace: "Le statu quo sur l'exécution des mandats d'arrêt est extrêmement décevant. [...] Nous regrettons le manque de coopération du gouvernement soudanais avec la Cour et la réticence des Etats membres face à cette inaction. [...] Nous nous réjouissons de l'annonce du Procureur selon laquelle son Bureau ouvrira une deuxième et troisième affaire au Darfour en 2008."

Nord de l'Ouganda

Le Procureur de la CPI a souligné que l'exécution des mandats d'arrêt contre Joseph Kony et ses hauts commandants de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) constitue une priorité. Selon lui, une façon d'y arriver serait de commencer à couper tout soutien qu'ils pourraient recevoir. Le Procureur a ajouté que son Bureau continue de suivre de près la situation de la LRA, y compris des rapports de conflits internes et des rumeurs faisant état de l'exécution de Vincent Otti, et sollicite des renseignements auprès du gouvernement ougandais sur les crimes qui auraient été commis par l'Armée ougandaise (UPDF).

Coalition ougandaise pour la CPI (UCICC): "Nous saluons la décision de solliciter des renseignements auprès du gouvernement sur sa participation présumée dans les crimes relevant de la compétence de la Cour compte tenu du fait que les ONG et groupes de victimes ont demandé depuis un certain temps au Bureau du Procureur d'enquêter sur la LRA et l'UPDF. Il est également important que les Etats parties dans la région des Grands Lacs remplissent leur obligation de coopérer avec la CPI en exécutant les mandats d'arrêt."



Le Procureur Moreno Ocampo devant le Conseil de sécurité de l'ONU
Crédit : UN.

Le 5 décembre 2007, le Procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, a présenté au Conseil de sécurité de l'ONU les progrès de son enquête au Darfour, Soudan. Il s'est focalisé sur la non-coopération du gouvernement soudanais et a appelé le Conseil de sécurité à "rompre le silence" en envoyant un "message fort et unanime" au gouvernement soudanais, demandant l'application de la résolution 1593 et l'exécution des mandats d'arrêt. La majorité des 15 membres du Conseil de sécurité ont démontré un clair soutien à la CPI mais n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur l'adoption d'une déclaration présidentielle du Conseil. Finalement, l'Ambassadeur italien au nom de la présidence du Conseil, a, dans une déclaration de presse, appelé à la coopération. Le Procureur a également annoncé l'ouverture de deux nouvelles affaires dans la situation au Darfour: l'une sur l'enquête des attaques en cours contre les civils dans les camps de déplacés et une autre sur les récentes attaques contre le personnel humanitaire.

Galerie de Photos



Photo de groupe des membres africains de la CCPI en compagnie de Benson Olugbuo (extrême gauche) et Richard Nsanzabaganwa (extrême droite). Crédit : CCPI.



Conférence de presse de la CCPI sur le Darfour: (g-d) William Pace (CCPI), Osman Hummada (SOAT), et Richard Dicker (HRW). Crédit : CCPI.



Me Marie Edith Douzima, coordinatrice de la Coalition centrafricaine pour la CPI devant l'AEP. Crédit : CCPI.



Equipe du Greffe lors d'une réunion sur la sensibilisation de la CPI.
Crédit: CCPI



M. Zenon Mukongo, conseiller juridique de la Mission de la RDC auprès de l'ONU. Crédit: CCPI



S.E. Ambassadeur Mirjam Blaak, représentante de l'Ouganda, s'exprimant lors d'une rencontre sur les pays en situation sponsorisée par la CCPI. Crédit: CCPI

Nouvelles régionales

Par la Section de la CCPI pour l'Afrique

Comores

Les membres du parlement ont exhorté la Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) à leur apporter une assistance technique pour la préparation d'un projet de loi de mise en œuvre du Statut de Rome. La CCPI travaillera avec les officiels gouvernementaux comoriens dans cet objectif. Une fois achevé, ce projet de loi servira de point de départ du processus. Une conférence, qui regroupera des représentants gouvernementaux, de la société civile et des ONG, ainsi que des experts du domaine juridique et humanitaire, sera organisée pour encourager les discussions sur la mise en œuvre.

Côte d'Ivoire

Le coordinateur de la Coalition ivoirienne pour la CPI (CI-CPI) a plaidé pour la ratification du Statut de Rome auprès de la société civile et des membres du judiciaire, de l'exécutif et du législatif. Le Bénin, le Burkina Faso et la République démocratique du Congo (RDC) – des pays qui ont un système juridique similaire à celui de la Côte d'Ivoire – ont tous ratifié le Statut de Rome. En se servant de ces exemples comme études de cas, la Coalition ivoirienne a lancé une vaste campagne de ratification qui comprend entre autre, la production d'un film documentaire intitulé "Dame CPI." L'objectif de ce projet est d'informer le public sur la CPI et de rappeler à toutes les parties concernées l'importance de la ratification.

République démocratique du Congo

La République démocratique du Congo (RDC) a achevé son projet de loi de mise en œuvre qui doit être approuvé par le parlement. Motivée par le succès de sa campagne de mise en œuvre, la Coalition nationale de RDC pour la CPI a été particulièrement active et a intensifié ses efforts pour faire pression sur les officiels gouvernementaux pour l'adoption de cette loi.

Ethiopie

La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) intensifie actuellement sa campagne pour la ratification du Statut de Rome par l'Ethiopie. La CCPI espère collaborer avec Action Professionals Association for the People (APAP) et la Commission éthiopienne des droits de l'homme afin d'organiser une rencontre entre parties intéressées en mai 2008. La rencontre rassemblera des officiels gouvernementaux et des parlementaires, ainsi que des représentants de la société civile et des ONG pour discuter du besoin pour l'Ethiopie de ratifier le Statut de Rome. L'objectif de cette rencontre visera à ce que les participants réfléchissent aux facteurs qui ont contribué à un activisme de la part de l'Ethiopie empêchant la ratification du Statut de Rome et aux moyens à envisager pour surmonter de tels facteurs et aller de l'avant.

Tanzanie

Le Tanzanian chapter of the Southern African Human Rights NGOs Network (SAHRINGON) participe actuellement à la traduction en swahili du Statut de Rome et de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC), une langue parlée dans la majeure partie de l'Afrique de l'Est et centrale. Le projet est soutenu par la CCPI avec pour objectif de servir d'outil de plaidoyer pour informer et éduquer au plus grand nombre sur le Statut de Rome de la CPI de manière simple et compréhensible. Cette traduction servira également d'outil régional pour la mise en œuvre du Statut de Rome au niveau local dans la région.

Pays lusophones

La Communauté des pays lusophones (CPLP) a déjà, à plusieurs occasions, encouragé ses Etats membres à ratifier le Statut de Rome et mettre en œuvre les traités des droits de l'homme internationaux dans leur constitution et leur législation nationale. Son appel à ratifier et mettre en œuvre le Statut de Rome a été relancé en novembre 2007 dans la déclaration finale du 12e conseil des ministres de la CPLP. En novembre 2005, le CPLP a établi un réseau de coopération judiciaire qui comprend la coopération avec la CPI et insiste sur la nécessité de mettre en œuvre le Statut de Rome dans la législation nationale des Etats membres. En novembre 2007, le Secrétariat exécutif de la CPLP et la Commission européenne ont signé un protocole d'accord pour la promotion de la paix, de la démocratie et du développement. Les deux partenaires renforceront leur dialogue et identifieront les possibilités d'une coopération commune dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme, entre autres. La signature de cet accord représente une importante occasion pour la CPLP et l'Union européenne de coordonner les efforts visant à développer une stratégie de promotion de la ratification et de la mise en œuvre du Statut de Rome et de l'Accord sur les privilèges et immunités de la CPI (APIC) dans tous les pays membres de la CPLP et des pays associés qui ne l'ont pas encore fait. Les membres de la CPLP incluent l'Angola, le Brésil, le Cap Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, le Portugal, São Tomé et Príncipe et Timor-Leste. En juillet 2006, la Guinée équatoriale et la République de l'Île Maurice ont reçu le statut d'observateurs associés de la CPLP.

La Section de la CCPI pour l'Afrique inclut Francis Dako, coordinateur de l'Afrique francophone; Benson Olugbuo, coordinateur de l'Afrique anglophone; Fatima da Camara, conseillère de campagne pour les pays lusophone. Pour plus d'informations, veuillez contacter Francis Dako: dako@iccnw.org; Benson Olugbuo: Olugbuo@iccnw.org; et Fatima da Camara: fcamara@amnesty.org

Transition

Richard Nsanzabaganwa, ancien officier de liaison de la CCPI pour l'Afrique, a quitté la Coalition en début d'année pour rejoindre le Centre pour le Maintien de la Paix au Canada en tant qu'agent de projet pour l'Afrique centrale et du Sud. Eleanor Thompson a récemment rejoint la CCPI en tant qu'officier de liaison pour l'Afrique par intérim. Alors qu'elle travaillait en tant qu'assistante de programme, Melle Thompson a joué un rôle essentiel dans le récent élargissement du Comité exécutif de la CCPI. Plus tard, elle a servi de consultante pour la Coalition pendant son séjour au Nord de l'Ouganda et en Sierra Leone.

Calendrier des événements

ÉVÉNEMENTS À VENIR

Voir le calendrier des événements sur le site de la CCPI: <http://www.iccnw.org/?mod=currentevents>

RAPPORT D'ÉVÉNEMENTS

3 janvier 2008 – Lancement de l'Alliance égyptienne pour la CPI – Caire, Egypte

Le 3 janvier 2008, l'Egyptian Alliance for the ICC (Alliance égyptienne pour la CPI) a été formée lors d'une rencontre qui s'est tenu au Caire. La nouvelle alliance inclut 31 organisations des droits de l'homme qui se consacrent à assurer la ratification du Statut de Rome par le pays. Le 23 janvier 2008, la coordinatrice de la CCPI pour la région MOAN (Moyen Orient/Afrique du Nord) a rencontré l'Alliance pour discuter de son plan d'action concernant la campagne de ratification du Statut de Rome par l'Égypte. L'Alliance égyptienne rassemble 12 coalitions nationales pour la CPI dans la région MOAN, dont la Coalition égyptienne et la Coalition arabe pour la CPI, qui sont toutes deux basées au Caire.

18 janvier 2008 – Rencontre sur la mise en œuvre du Statut de Rome – Freetown, Sierra Leone

Le 18 janvier 2008, Parliamentarians for Global Action (PGA) a organisé une rencontre régionale sur la mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale au sein du parlement de Sierra Leone à Freetown. La rencontre a rassemblé plus de 100 participants, y compris les délégations parlementaires du Ghana, du Libéria, du Nigeria et de Sierra Leone, des représentants du gouvernement et de la société civile sierra-léonais, et des experts des organisations internationales basés à Freetown tels que le greffier de la Cour spéciale de Sierra Leone et le chef de la délégation de l'UE à Freetown. Lors de cette rencontre, les législateurs se sont engagés à mettre en œuvre le Statut de Rome dans leur pays respectif. La CCPI suivra la question avec les parlementaires concernés pour s'assurer qu'ils honorent leur engagement à garantir la ratification du Statut de Rome dans les mois à venir.

22 janvier 2008 – Conférence de presse sur la Constitution ivoirienne et la CPI – Abidjan, Côte d'Ivoire

Le 22 janvier 2008, la Coalition ivoirienne pour la CPI (CI-CPI) a tenu une conférence de presse à Abidjan. L'objectif était de présenter son document d'analyse comparative entre la Constitution ivoirienne et le Statut de Rome de la CPI. Des représentants diplomatiques et gouvernementaux, dont du ministère de la Justice, ont figuré parmi les participants. Lors de cette conférence, la CI-CPI a rappelé que bien que la Constitution ivoirienne ne soit pas compatible avec le Statut de Rome, la Côte d'Ivoire devrait pouvoir amender sa Constitution pour être en conformité avec le Statut, à l'instar de la France ou du Madagascar. La CI-CPI a également réitéré son appel à la ratification du Statut de Rome par les autorités ivoiriennes.

24-25 janvier 2008 – Visite du Procureur adjoint en Ethiopie – Addis Abeba, Ethiopie

Fatou Bensouda, procureur adjoint de la Cour pénale internationale, s'est associée les 24 et 25 janvier à d'autres femmes africaines à l'occasion du 11e Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie) portant sur des questions concernant les femmes au Darfour. Cet événement est organisé chaque année par Femmes Africa Solidarité et vise à amener des femmes de premier plan à engager un dialogue constructif à propos de questions se rapportant aux femmes dans les zones de conflit. Le procureur adjoint a exhorté les personnes présentes à ne pas rester sourdes à la détresse des femmes dans des régions où sévissent des conflits, comme la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Darfour et la République centrafricaine.

Offres d'emploi à la CPI

Interprètes de terrain indépendants (four, masalit ou zaghawa – Soudan) et Interprètes de terrain indépendants (sango – République centrafricaine)

Date limite de dépôt des candidatures : ouvert

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Les interprètes de terrain travaillent pour la Section de traduction et d'interprétation de la Cour au Greffe et/ou pour l'Unité des services linguistiques du Bureau du Procureur. Les candidats retenus devront être en mesure :

- (a) d'assurer une interprétation consécutive en mission ;
- (b) de se préparer de manière approfondie aux tâches précitées ;
- (c) de respecter la terminologie établie ainsi que les usages internes et d'identifier la terminologie nouvelle ;
- (d) de s'acquitter, le cas échéant, de travaux de traduction élémentaires pendant leurs missions ;
- (e) de prendre part à des programmes périodiques de formation afin de perfectionner leurs aptitudes à l'interprétation ; et
- (f) de s'acquitter de tous autres services linguistiques que pourront leur confier les responsables des deux services linguistiques de la Cour.

QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE

Les candidats retenus devront :

- (a) avoir la capacité de travailler en équipe ; (b) faire preuve de flexibilité, d'esprit d'initiative et avoir la volonté d'acquérir de nouvelles compétences ; (c) avoir une bonne connaissance des logiciels pertinents, y compris les programmes de traitement de texte ; et (d) être, au besoin, disponibles à brève échéance ;

Il est par ailleurs souhaitable (mais non obligatoire) : (a) qu'ils soient titulaires d'un diplôme universitaire en interprétation, traduction, linguistique, droit ou toute autre discipline pertinente; b) qu'ils disposent d'une expérience professionnelle en interprétation, de préférence dans une organisation internationale.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la CPI: <http://www.icc-cpi.int/recruitment/opportunities/vacancies.html>

Contact - Info



COALITION POUR LA COUR PENALE INTERNATIONALE

Secrétariat de la CCPI à New York

Linda Gueye

*Coordinatrice du Service d'Information Francophone /
Coordinatrice de CPI-Afrique*

gueye@iccnw.org

Eleanor Thompson

Officier de Liaison pour l'Afrique par intérim

thompson@iccnw.org

Noha Aboueldahab

Officier de Liaison pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient

aboueldahab@iccnw.org

Brigitte Suhr

Directrice des Programmes Régionaux

suhr@iccnw.org

Anaga Dalal

Directrice d'Information et de Communication

dalal@iccnw.org

Tanya Karanasios

Directrice des Programmes

William R. Pace

Coordinateur

Coordination Régionale

Francis Dako

*Coordinateur Régional pour l'Afrique Francophone
(basé à Cotonou, Bénin)*

dako@iccnw.org

Benson Chinedu Olugbuo

*Coordinateur Régional pour l'Afrique Anglophone
(basé à Abuja, Nigeria)*

olugbuo@iccnw.org

Fatima da Camara

*Conseillère de Campagne pour les
pays lusophones (basée à Londres,
Royaume-Uni)*

camara@iccnw.org

Adresse CCPI:

c/o WFM - IGP

708 Third Avenue, 24th Fl

New York NY 10017

Fax: 1-212-599-1332. Tel: 1-212-687-2176

Email: cicc@iccnw.org Site: www.iccnw.org

Qu'est-ce que la Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale ?

La Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale (CCPI) est un réseau de plus de 2 500 organisations de la société civile et d'experts du monde entier qui œuvrent pour le fonctionnement d'une Cour pénale internationale (CPI) juste, efficace et indépendante.

Ses objectifs :

- Obtenir la ratification universelle du Statut de Rome
- Assurer la mise en œuvre, pleine et efficace, du Statut de Rome dans les législations nationales
- Suivre les développements de la CPI et soutenir son fonctionnement
- Renforcer les réseaux nationaux et régionaux de la CCPI pour la conduite des campagnes de la CPI

Rejoignez les listes d'information électroniques de la CCPI !

Pour recevoir les dernières actualités relatives à la CPI, rejoignez nos listes d'information électroniques en envoyant un email vide à :

icc-africa-subscribe@yahoogroups.com
pour la liste régionale

reseau-cpi-subscribe@yahoogroups.com
pour la liste francophone

icc-info-subscribe@yahoogroups.com
pour la liste anglophone

tpi-port-subscribe@yahoogroups.com
pour la liste lusophone

noticias-cpi-subscribe@yahoogroups.com
pour la liste hispanophone

Pour savoir comment devenir membre de la CCPI, contactez: cicc@iccnw.org

Pour vos commentaires, suggestions ou questions sur CPI-Afrique, contactez Linda Gueye:

gueye@iccnw.org